

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Ch. 05 OCT. 2022

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Solignac

N° 202200558

Le Président de Limoges Métropole,

VE le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-40, R.151-10 et L.151-12,
VE le règlement du 2005 du 18 février 2010 approuvé par le conseil d'urbanisme de Limoges,
VE le code de l'environnement, notamment l'article L.102-1,
VE notamment les documents annexes,
CONSIDÉRANT, qu'il a en vue de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Solignac.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Solignac sont mises à jour en ces documents annexes au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'insérer de l'ensemble de l'ensemble des annexes.

ARTICLE 2. Le présent arrêté est affiché sur le site internet de la commune de Solignac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Solignac et au siège de Limoges Métropole, dans un délai de trois mois.

Paris à Limoges, 10 rue Némour 31430-01, le 05 OCT. 2022

Publié le 10/10/2022

Le Président,
Gilles GILBERT
Président de Limoges Métropole
10 rue Némour 31430-01, le 05 OCT. 2022

Président de Limoges Métropole
10 rue Némour 31430-01, le 05 OCT. 2022

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Solignac

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200558_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_SOLIGNAC.pdf
(.pdf, 2,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**